

Bilan de la « Mobilité 2024 » : Attractivité des postes, priorités légales, améliorations des outils de recrutement et perspectives

Groupe de travail du 5 mars 2025

Le groupe de travail était présidé par Xavier MAIRE, chef du Service des Ressources Humaines (SRH) du MASA et son adjointe. Ce groupe de travail avait pour objectif de faire le bilan des mobilités en 2024, mobilité de printemps et mobilité au fil de l'eau.

FO Agriculture était représentée par Martine BALLAND (SNIAE-FO), Nathalie BERTRAND (FO Enseignement Agricole), Soizic BLOT (SNTMA-FO), Frédéric BOQUET (SNIAE-FO), Christine HEUZE (FO Enseignement Agricole), Jean-Christophe LEROY (FO Agriculture – SNIAE-FO), Mathieu PINSON (SNTMA-FO), Sabine STOECKLIN (SNTMA-FO), Sylvain THIBAUT (SNTMA-FO) et Gisèle VIMONT (SNAMA-FO).

FO Agriculture est l'union des syndicats FO au MASA. Elle est notamment composée du Syndicat National des Techniciens supérieurs du MASA en charge de l'Agriculture (SNTMA-FO), du Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (SNIAE-FO), du Syndicat National des Agents administratifs et de l'IFCE du MASA de l'Agriculture (SNAMA-FO) et du syndicat national des personnels de l'enseignement agricole et de l'ANSES (FO Enseignement Agricole).

Résumé.....	2
Préambule.....	3
Mobilité de printemps 2024.....	3
Mobilité au fil de l'eau.....	4
Recours en cas de désaccord sur un avis de mobilité.....	5
Problèmes d'ergonomie sur « Rejoignez-nous ! ».....	5
Évolution des procédures et simplifications	5
Calendrier de la mobilité 2025.....	6

Résumé

Mobilité de printemps 2024 : La baisse du nombre de postes publiés se poursuit (-21% en 2024 par rapport à 2023). 48% des postes restent sans candidat, dont 15% sont vacants. *A l'issue de la campagne seul 1 poste sur 4 est pourvu.* Les postes dans l'enseignement technique agricole représentent la plus grande partie des postes, et les candidatures externes continuent d'augmenter. En termes d'égalité professionnelle, 69% des postes sont pourvus par des femmes.

Mobilité au fil de l'eau : En 2024, 2753 postes ont été publiés, mais seulement *1 poste sur 3 a été pourvu.* **FO Agriculture** dénonce l'objectif de réactivité qui ne correspond pas toujours aux besoins des agents, car le processus peut prendre jusqu'à 6 mois.

Priorité légale : Les agents du MASA représentent près de 2 demandes sur 3 de priorité légale (restructuration, rapprochement de conjoint, RQTH, etc.). *1 candidat sur 2 ayant fait valoir une priorité légale a été retenu.* **FO Agriculture** insiste sur la prise en compte du handicap dans l'aménagement des postes et sur l'application rigoureuse des critères de priorité légale.

Signalement des situations individuelles : Les organisations syndicales ont porté 43 dossier après du SRH, et au final 1 candidature sur 3 a été retenu.

Recours en cas de désaccord : Les agents peuvent effectuer un recours hiérarchique en cas de désaccord sur un avis de mobilité. **FO Agriculture** recommande de demander des informations justificatives en cas d'avis défavorable.

Outils de recrutement : Le site "Rejoignez-nous !" est jugé peu ergonomique. **FO Agriculture** demande un groupe de travail pour améliorer le site, notamment en ce qui concerne le moteur de recherche et les intitulés des postes.

Évolution des procédures : L'administration reconnaît la complexité du processus de publication des postes. Pour y remédier, plusieurs mesures ont été prises en 2024, telles que la fusion des notes de service et le développement d'un portail de télé-candidature.

Analyse de FO Agriculture : Elle exprime de vives inquiétudes face aux résultats décevants de la mobilité des agents du ministère de l'Agriculture en 2024. Sur la **campagne de mobilité de printemps 2024**, la vacance des postes demeure un problème majeur, avec **48 % des postes sans candidats** et **15 % vacants**, tandis que le nombre de **postes publiés diminue de 21 %**, et seulement **1 poste sur 4 pourvu**. La situation de la **mobilité au fil de l'eau 2024** est également **préoccupante**, avec seulement **1 poste sur 3 pourvu**, pour une publication de 2753 postes. **FO Agriculture** dénonce à la fois la **publication trop courte des postes** et la **lenteur excessive du processus**, qui peut durer jusqu'à six mois. Concernant l'**égalité professionnelle**, bien que **69 % des candidates retenues** soient des femmes, **FO Agriculture** insiste sur le fait que cela ne doit pas masquer d'autres inégalités, notamment celles liées à l'application des **priorités légales**, avec seulement **50 % des demandes retenues**. En outre, parmi les **43 dossiers signalés par les syndicats** à l'administration, seule **1 candidature sur 3 a été retenue**, ce qui met en lumière une **gestion peu réactive et opaque**. Enfin, le site « **Rejoignez-nous !** » est jugé **peu ergonomique** et **freine l'accès à l'information**. **FO Agriculture** appelle à une **réforme pour rendre le système de mobilité plus équitable**, afin d'éviter que la campagne de 2025 ne reproduise les mêmes faiblesses.

Préambule

En préambule, **FO Agriculture** a interrogé l'administration sur le fait que tant de postes restent vacants (près de la moitié des postes proposés (48%) en 2024 sont sans candidat dont 15% de postes vacants) : est-ce le manque de candidats, un nombre important de candidats non retenus ou le manque d'attractivité des postes ? Nous nous interrogeons aussi sur l'augmentation des candidatures externes dans notre ministère.

FO Agriculture a rappelé sa demande concernant les agents pour lesquels le poste ne convient pas après mobilité. Ils doivent avoir la possibilité de faire une mobilité avant 3 ans. C'est un principe contre-productif, perdant/perdant, quand, à la fois la structure d'accueil et l'agent sont d'accord pour que l'agent s'en aille. C'est source de risques psycho sociaux.

Dans la mobilité au fil de l'eau, le temps de publication des postes (1 mois, voire 15 jours) est trop court. Cela ne permet pas toujours à des fonctionnaires de postuler. De plus, en termes d'organisation familiale, la période de mobilité peut ne pas convenir. Cela favorise souvent la prise de ces postes par des contractuels. Sur certaines missions, on ne recrute plus que des contractuels.

FO Agriculture s'interroge, quand un poste n'est pas pourvu, il peut être ouvert à un agent contractuel. Le poste peut-il être de nouveau ouvert à la mobilité pour être occupé par un fonctionnaire ? Un poste qui n'a pas été pourvu par un titulaire à la mobilité de printemps peut-il être publié au fil de l'eau et inversement ? Combien cela représente-t-il de postes ?

FO Agriculture demande plus de concours, et de la déprécarisation sur les postes permanents.

L'administration répond être vigilante à l'occasion des contrôles effectués suite au classement des structures à ce que les fonctionnaires restent prioritaires sur les contractuels.

Le chef du SRH rappelle qu'il n'y a pas de volonté du MASA de supprimer la campagne de mobilité annuelle contrairement à d'autres ministères, et qu'il est important de faire cohabiter les deux formes de mobilité (annuelle et au fil de l'eau).

Mobilité de printemps 2024

Baisse du nombre de postes publiés en 2024 : La baisse des postes publiés lors de la campagne de printemps se poursuit avec 21% de postes en moins en 2024 par rapport à l'année dernière. Sur ces 1248 postes publiés à la mobilité de printemps, 605 postes sont restés sans candidat, soit 48 % des postes, dont 184 postes vacants (15% des postes). Ainsi, 313 postes ont été pourvus sur les 1247 publiés (car un poste retiré sur les 1248).

**Alors que la moitié des postes ont été étudiés lors des réunions décisionnelles,
seul 1 poste sur 4 est finalement pourvu.**

Répartition des postes non pourvus : La répartition des postes restés sans candidat est la suivante : 36% pour les catégories A ; 45% pour les catégories B et 38% pour les catégories C.

Postes majoritaires et géographie de la mobilité : En 2024, la part des candidats externes retenus continue d'augmenter, atteignant 38 % contre 37% en 2023 et 27% en 2022. Les postes proposés dans l'enseignement technique agricole restent majoritaires avec 39% des postes publiés. Les postes dans l'enseignement supérieur représentent 2% en 2024, soit 31 postes, une proportion similaire à 2023. L'ouverture des postes de catégorie B et C semble mieux répartie sur le territoire, contrairement aux postes de catégorie A. Toutes catégories confondues, ce sont principalement les régions telles que l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui affichent des taux de vacance élevés allant de 50 % à 60 %.

Égalité professionnelle dans la mobilité : En matière d'égalité professionnelle, 69 % des postes sont pourvus par des femmes, un chiffre assez constant, et 31 % par des hommes. Les postes d'encadrement, hors emplois fonctionnels (70 postes), ont été pourvus à 60% par des femmes et à 40% par des hommes.

Priorité légale et agents du MASA : Près de 2 agents sur 3 des 129 agents ayant présenté une priorité légale (restructuration de service, centre des intérêts moraux et immatériels, rapprochement de conjoint, reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap (RQTH), suppression de poste) étaient des agents du MASA.

FO Agriculture remarque que contrairement à 2023, le rapprochement de conjoint devient la deuxième priorité légale, devant la RQTH (55% des priorités). Le handicap de ces agents est-il pris en compte pour l'aménagement du poste ? La restructuration des services apparaît en 3e position, en augmentation par rapport à 2023. Est-ce une conséquence du nombre de fermetures d'abattoirs, de la création des centres de gestion financière ou du retour d'agents FEADER ?

L'administration confirme que le FEADER et la création des centres de gestion financière sont les principales causes de recours à la priorité légale de restructuration.

FO Agriculture rappelle et insiste sur le fait qu'une candidature à la mobilité peut être prioritaire en fonction de plusieurs critères : Les cinq priorités légales : rapprochement de conjoint, handicap, poste supprimé, centre des intérêts moraux et matériels (CIMM), et fonctions exercées dans un quartier urbain « difficile ».

Signalement des situations individuelles et Droit d'Évocation : Concernant le signalement des situations individuelles par les organisations syndicales, 43 agents ont porté leur dossier en 2024, contre 35 en 2023 et 62 en 2022. **FO Agriculture** rappelle que lors d'une demande de mobilité, les agents peuvent solliciter son accompagnement pour les aider dans leur démarche.

Mobilité au fil de l'eau

Concernant la campagne au fil de l'eau 2024, ce sont 2753 postes qui ont été publiés (contre 3018 en 2023) dont un peu plus de la moitié sont des postes de catégorie A.

Sur les 2753 publiés, seulement 958 postes ont été pourvus, soit 1 poste sur 3.

En 2024, les postes publiés au fil de l'eau sont 2 fois plus nombreux que ceux publiés lors de la campagne de printemps, comme en 2023.

L'administration précise que les mobilités au fil de l'eau ont pour objectif de répondre à une demande avec la plus grande réactivité. Toutefois, cela peut prendre entre 3 et 6 mois pour que l'agent soit affecté. Les structures doivent donc planifier leurs stratégies de recrutement. Ce dispositif devait juste permettre de répondre à des situations d'urgence ???

Recours en cas de désaccord sur un avis de mobilité

L'administration rappelle qu'en cas de désaccord sur un avis de mobilité, les agents ont la possibilité d'effectuer un recours hiérarchique.

FO Agriculture a demandé des précisions sur le nombre de recours effectués, les raisons du désaccord et le résultat des recours. L'administration ne disposait pas de ces informations à ce jour mais enrichira le bilan 2025 de ces éléments.

FO Agriculture sur le fait que, si un agent obtient un avis défavorable à sa demande de mobilité, il doit demander des informations justificatives et, si son profil est jugé inadapté, il doit réclamer par écrit les raisons de cette décision. **FO Agriculture** invite les agents dans cette situation à la contacter.

Problèmes d'ergonomie sur « Rejoignez-nous ! »

FO Agriculture a fait remarquer que le site « Rejoignez-nous ! » n'est pas ergonomique. Le moteur de recherche est inadapté, et les intitulés des postes sont insuffisamment explicites et harmonisés. Par ailleurs, il est difficile de distinguer les postes de la mobilité générale des postes publiés au fil de l'eau. Il est également impossible de télécharger les fiches de postes, ce qui empêche de pouvoir les comparer.

FO Agriculture a donc demandé la tenue d'un groupe de travail spécifique pour le site « Rejoignez-nous ! », visant à corriger ces écueils. L'administration y est favorable dès que les crédits seront disponibles.

Évolution des procédures et simplifications

L'administration explique que le processus de publication des postes est d'autant plus complexe que les catégories et les modalités de publication ne sont pas directement alignées entre les outils informatiques, ce qui ralentit les décisions et complique la mobilité interne. De plus, les validations RH, les contraintes budgétaires et la nécessité de reformuler les fiches de poste alourdissent la charge de travail et retardent encore la publication des offres.

Pour **FO Agriculture**, cette articulation entre les outils ne répond pas aux enjeux d'attractivité des postes, ni à la mise en valeur des compétences individuelles lors des recrutements, limitant ainsi la capacité du ministère à attirer et retenir les profils adaptés aux besoins des services.

Pour remédier à la complexité du processus, plusieurs mesures ont été mises en place en 2024 :

- La fusion des notes de service pour simplifier les démarches administratives et faciliter l'accès à l'information pour les candidats.
- Le développement d'un portail de télé-candidature, visant à centraliser les candidatures et à simplifier la gestion des démarches administratives. Ce portail intégrera également un module décisionnel pour aider les candidats à faire leurs choix plus facilement.

Ces évolutions devraient améliorer l'efficacité du processus et accroître la transparence dans le traitement des candidatures.

Calendrier de la mobilité 2025

Le calendrier simplifié pour la mobilité générale 2025 a été annoncé, avec une date limite de candidature fixée au 31 mars 2025. Un suivi détaillé des résultats et des communications vers les candidats est prévu pour garantir une meilleure gestion des mobilités.

Date limite des candidatures	31 mars minuit
Communication aux agents du classement individuel par la structure	28 avril
Communication aux agents de l'avis SRH	18 juin
Communication aux agents des avis SRH restants	1 juillet
Parution des résultats 1ère publication	17 juin
Parution des résultats 2nde publication	30 juin

Lien pour retrouver l'ensemble des résultats des mobilités sur rejoignez- nous : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/postulez-a-nos-offres-demploi/>

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

